

**L'évolution des préoccupations environnementales  
au sein de l'industrie forestière du Québec**

**Notes pour l'allocution de**

**M. André Duchesne  
Président et directeur général  
Association des industries forestières du Québec**

**présentée dans le cadre du  
colloque de l'UPA  
"Le projet environnement"**

**Québec, le 13 février 1997**

Messieurs le(s) Ministre(s),  
Mesdames, Messieurs,

Il me fait grand plaisir de participer aujourd'hui au colloque de l'Union des producteurs agricoles - "Le projet environnement". Je dois cependant vous avouer avoir été plutôt surpris de votre invitation, d'autant plus qu'elle précisait que je devais reprendre les propos que j'ai tenus en novembre dernier devant le Forum sur le secteur porcin. Vous êtes le premier, monsieur Pellerin, à m'avoir demandé un rappel. J'en suis «tout chose». Les organisateurs du Forum m'avaient invité à faire part aux intervenants de l'industrie porcine de l'approche que l'industrie forestière a retenue en matière de gestion environnementale. Lorsque j'ai reçu cette invitation, ma première réaction a été de me dire: Qu'est-ce que je vais faire là? Que vais-je leur dire qui pourrait contribuer à alimenter leur débat? Cependant, en y regardant de plus près, j'ai rapidement constaté de nombreux points communs entre ces deux secteurs d'activités:

- ◆ Deux industries axées vers les exportations. Dans le cas du secteur forestier, 70% de la production québécoise est vendue outre frontières.
- ◆ Deux industries dont le principal client étranger sont les États-Unis. Les Américains achètent 60% de la production québécoise de pâtes et papiers et 60% de notre production de bois d'oeuvre.
- ◆ Deux industries pour lesquelles les Américains jouent d'astuces de toutes sortes pour freiner la pénétration de leur marché, leur objectif étant clair: accroître leur autosuffisance. Après moult démêlés, le secteur canadien du bois d'oeuvre vient de perdre une manche importante. Depuis quelques mois, il nous faut composer avec des quotas à l'exportation assortis d'une taxe pour tout volume excédant les quotas alloués. Le secteur porcin canadien a gagné une bataille similaire dans les années 80 mais demeure certainement vigilant.
- ◆ Conséquence de tout cela, deux industries qui scrutent les marchés internationaux pour dénicher de nouveaux débouchés et dépendre moins de nos voisins du Sud.
- ◆ Deux industries aussi dont la performance économique est fortement influencée par la politique monétaire canadienne et le taux de change.
- ◆ Deux industries qui, par leurs faits et gestes sur le territoire québécois, sont aujourd'hui examinées sans cesse par une population qui est de plus en plus exigeante et articulée quant à ses attentes sur les plans économique, social et environnemental.
- ◆ Finalement, deux industries qui doivent soigner leur image et travailler avec la population parce que leur réussite actuelle et leur développement futur sont tributaires non seulement de l'opinion des Québécois mais aussi de celles des clients internationaux.

Nul doute, l'industrie forestière et l'industrie porcine se ressemblent à plusieurs égards. La crise que vit actuellement le secteur porcin quant à son image environnementale n'est pas sans rappeler celle que l'industrie forestière a vécue à la fin des années 80. Elle présage peut-être ce qui attend l'ensemble de l'industrie agricole. Je tiens à le préciser, loin de moi l'intention de vous faire la morale ou même de vous suggérer des moyens pour émerger gagnants de cette passe difficile. Je ne peux que vous raconter ce que l'industrie forestière a vécu depuis 1988, plus particulièrement pour les papetières, en espérant que cela pourra vous être utile pour définir votre propre cheminement.

### **L'année où tout bascule**

Pourquoi 1988? Parce que c'est l'année où les choses ont tourné au vinaigre pour notre industrie.

Déjà dans les années 60, certains dirigeants de papetières commençaient à se préoccuper de questions environnementales et à presser leurs collègues d'en faire autant. Tranquillement mais sûrement, l'industrie gagnait la fâcheuse réputation d'être le plus gros pollueur du Québec, surtout en raison de la quantité d'effluents générés.

Les usines étaient alors assujetties principalement à deux règlements québécois adoptés en 1981, l'un portant sur les effluents et l'autre, sur la qualité de l'air. Il y avait aussi à l'époque un règlement fédéral spécifique aux effluents des fabriques de pâtes et papiers mais celui-ci ne s'appliquait qu'aux usines construites après 1971.

Au début des années 80, les usines de pâtes et papiers ont complété une première ronde d'investissements en environnement dans le cadre d'un vaste programme de modernisation. La majorité des entreprises pensaient bien que ces efforts les mèneraient aux portes de l'an 2000. Pourtant, ce n'est pas du tout ce qui s'est passé.

La vague environnementale s'est soulevée au milieu des années 80 et les papetières, non seulement au Québec mais partout au monde, se sont retrouvées au banc des accusés. Puis, en 1988, surgit un élément déclencheur: la présence de dioxines et de furannes dans les effluents de certaines usines. Il s'agit de composés qui dérivent du chlore et qui étaient générés, par inadvertance, lors du blanchiment de la pâte. Au Québec, seules neuf usines de pâte kraft utilisaient le procédé qui causait problème. Peu importe, toutes les papetières ont été entraînées dans la tourmente.

Rapidement, des groupes verts internationaux ont exercé des pressions sur les clients pour que ceux-ci boudent tout produit papetier blanchi au chlore, où qu'il soit fabriqué dans le monde. Au Canada, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont aussi jugé qu'ils avaient un rôle à jouer. C'est ainsi que l'industrie papetière s'est retrouvée avec un inventaire national des dioxines et furannes. À peine quelques mois plus tard émergeaient déjà des projets de règlement couvrant la problématique des dioxines et des effluents en général.

En toute honnêteté, notre réaction a beaucoup ressemblé à celle d'un patient auquel le médecin annonce une tumeur maligne. La réaction se déroule en cinq phases.

## 1. La dénégation

*Docteur, il y a sûrement erreur sur mon cas!* L'industrie a d'abord minimisé l'existence du problème. Je ne parle pas ici de camouflage. L'industrie avait sincèrement le sentiment que son comportement environnemental n'était pas si répréhensible, que le problème était exagéré, et qu'il suffisait peut-être de mieux informer la population. Entre-temps, l'inventaire national réalisé par le gouvernement fédéral est venu prouver que le problème existait bel et bien. Première prise!

## 2. La colère

*Docteur, pourquoi moi?* L'industrie papetière a répliqué à coup de contre-études. Il s'agissait de démontrer le peu d'impact causé par les usines et de convaincre le gouvernement de viser d'autres cibles. Pour coordonner cette démarche, l'AIFQ a embauché une spécialiste des questions environnementales. Pendant ce temps, notre image dégringolait auprès du public. Et, comble de malheur, nos propres études ont démontré que plusieurs concurrents étrangers avaient une longueur d'avance dans le traitement de leurs effluents. Deuxième prise!

## 3. Le marchandage

*Docteur, ai-je vraiment besoin d'un traitement choc?* Maintenant convaincue du besoin d'améliorer sa performance environnementale, l'industrie a néanmoins cherché à négocier, principalement en raison des coûts astronomiques associés à l'assainissement des eaux de procédés. On parle ici de plusieurs dizaines de millions de dollars par usine. En bout de piste, les gouvernements n'ont pas fléchi, si ce n'est pour accorder un certain délai dans la mise en oeuvre de quelques dispositions réglementaires associées à la construction d'installations majeures. Troisième prise!

## 4. La dépression

*Docteur, vais-je passer au travers?* En 1992, appuyés par une opinion populaire défavorable quant à la performance environnementale de l'industrie papetière, les gouvernements ont adopté la deuxième génération de règlements: une mise à jour du Règlement fédéral sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers, un nouveau Règlement sur les dioxines et furannes, un nouveau Règlement sur les additifs antimoussants et une mise à jour exhaustive du Règlement provincial sur les fabriques de pâtes et papiers. À cela s'est rapidement ajouté l'assujettissement du secteur papetier au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, c'est-à-dire une troisième génération de réglementation.

Juste au moment où les règlements canadiens et québécois ont franchi l'étape de l'adoption, l'industrie papetière du monde entier est entrée dans un cycle dépressif majeur qui a duré environ trois ans. En raison d'une surproduction à l'échelle internationale, la demande a dégringolé et les prix ont suivi. Les ventes ne couvraient même plus les coûts de fabrication.

Une question s'est alors posée de façon aiguë: Comment, dans un contexte de pertes financières massives, les papetières du Québec pouvaient-elles trouver les ressources pour relever le défi environnemental qui se présentait et qui, de toute évidence, ne pouvait être mis sur les tablettes en attendant des jours meilleurs.

## **5. L'acceptation et la prise en mains**

*Docteur, je suis convaincu qu'une cure est possible! C'est à ce moment que l'ensemble de l'industrie a pris le taureau par les cornes. Elle a rationalisé ses activités de production, ce qui a notamment entraîné des mises à pied. Pour réduire les coûts de production, tous les secteurs ont été examinés: coûts des matières premières, productivité, efficacité énergétique, etc. Certaines usines moins concurrentielles ou machines moins performantes ont été fermées ou mises au rancart. L'industrie a aussi pu miser sur la confiance des investisseurs et ainsi recueilli plus de deux milliards de dollars pour affronter les coûts associés à la construction d'installations de traitement secondaire des eaux de procédés.*

Côté environnement, chaque usine a identifié ses besoins, procédé aux investissements nécessaires pour satisfaire aux nouvelles exigences et redoublé ses efforts de transparence auprès de la population. Les entreprises qui n'en avaient pas déjà se sont dotées de spécialistes en matière d'environnement. Le 30 septembre 1995, au moment de l'entrée en vigueur des normes les plus contraignantes, l'industrie avait complété l'installation des systèmes de traitement secondaire des eaux de procédés. Entre 1993 et 1995, environ 1,5 milliard de dollars ont été investis pour ces constructions et pour d'autres changements dans les procédés qui ont aussi eu un impact positif sur la performance environnementale des usines. Le tout, je me permets de le souligner, sans aucune subvention gouvernementale.

### **Où en sommes-nous aujourd'hui?**

*La cure du malade a été amère par moments, dure mais efficace. Ceux qui avaient annoncé son déclin doivent se rendre à l'évidence. L'industrie n'a jamais perdu sa place parmi les leaders internationaux!*

De façon générale, la restructuration des entreprises, geste de survie au début des années 1990, a permis de mieux affronter la baisse actuelle des prix dans le secteur papetier. L'amélioration de la performance environnementale des usines aura néanmoins coûté à l'industrie environ 25\$ par tonne de production. Certains diront que c'est autant d'argent non disponible pour réinvestir dans l'entreprise et c'est exact. L'industrie le voit plutôt comme un atout pour maintenir l'accès aux marchés internationaux, une dépense nécessaire.

La quasi-totalité des entreprises de pâtes et papiers du Québec ont maintenant leur propre politique environnementale et procèdent à des vérifications environnementales périodiques. Les employés reçoivent tous une formation. La protection de l'environnement devient la responsabilité de chacun. Graduellement, l'image des papetières québécoises s'améliore, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'industrie puisse s'asseoir sur ses lauriers. Les clients continuent à manifester leurs préoccupations et leurs attentes pour un

papier fabriqué dans le respect de l'environnement même si, à ce jour, la performance environnementale ne semble avoir aucune influence sur les prix des produits. C'est plutôt une question d'accès aux marchés, un critère de marketing, une condition pour rester en affaires.

Aux divers ministères qui se font les chiens de garde de notre performance environnementale se sont graduellement ajoutés les banquiers, pour s'assurer que leurs prêts sont environnementalement acceptables, et les assureurs, qui veulent minimiser leurs risques. C'est maintenant procédure courante que de passer sous la loupe d'une équipe de vérificateurs environnementaux, surtout au moment de vendre une entreprise ou d'y faire un investissement important.

Par ailleurs, les relations entre l'industrie forestière et les ministères de l'Environnement ont beaucoup évolué au cours des cinq dernières années. Les gouvernements semblent prêts à encourager les entreprises qui font preuve d'une amélioration continue. Pour leur part, les papetières visent une approche de gestion responsable plutôt qu'un carcan réglementaire qui ne permet aucune adaptation à la réalité de chaque entreprise. En publiant sa Vision stratégique, le ministère de l'Environnement et de la Faune a d'ailleurs fait un effort louable en ce sens.

Avec les attestations d'assainissement, on passe maintenant à une gestion plus «fine» de l'environnement. Au lieu de normes qui imposent des moyens spécifiques, les attestations se concentrent sur l'atteinte d'objectifs environnementaux de rejets. Ces objectifs sont propres à un cours d'eau donné, et même à un segment de cours d'eau. L'attestation est donc basée sur le cas par cas: le ministère fixe les objectifs environnementaux et l'entreprise détermine les moyens de les atteindre.

Cette approche exige évidemment un haut niveau de responsabilisation de l'entreprise, mais l'industrie forestière est convaincue que c'est la voie qu'elle doit continuer à suivre. C'est une question à la fois de concurrence et de bon voisinage. Le moment est venu pour tous les usagers de l'eau de s'entendre entre eux, par bassin versant, pour partager l'usage de cette ressource et en assurer la qualité. C'est la base du développement durable: chacun fait sa part pour maintenir le milieu dans un état tel qu'il pourra continuer à être utilisé par les prochaines générations sans se dégrader.

Par ailleurs, il existe de nombreuses avenues de partenariat pratiquement inexplorées. À titre d'exemple, j'ai appris qu'on peut faire un compost de très bonne qualité en mélangeant des résidus issus du traitement des eaux de procédés des papetières, essentiellement composés de fibres de bois, avec du purin, riche en éléments nutritifs. Il va falloir aller au-delà de l'assainissement et du terrain où est localisée l'entreprise, pour concevoir un mode de gestion bien intégré aux circuits économique, environnemental et social.

### **Les principales leçons qu'en retire l'industrie forestière**

En préparant cette présentation, j'ai pris conscience du fait que depuis une dizaine d'années, l'industrie forestière a appris un certain nombre de leçons.

- ◆ La population ne demande pas la perfection. Elle reconnaît les efforts de notre industrie parce qu'elle voit que c'est une vague de fond, pas un exercice de relations publiques.
- ◆ Au fil des bouleversements des dernières années, l'industrie a aussi appris à n'intensifier les communications que lorsque la base environnementale est solide. Aucun exercice de relations publiques n'aura de résultats positifs à long terme si les problèmes ne sont pas d'abord corrigés.
- ◆ Ce n'est pas tout de se prendre en mains; il faut aussi le dire aussi souvent que possible. Au cours des dernières années, les entreprises forestières du Québec ont mis beaucoup d'efforts pour inviter les gens à visiter leurs opérations, tant en forêt qu'en usine. Cette approche "*Venez voir chez nous*" est intéressante parce qu'elle permet de démontrer une industrie transparente et ouverte aux changements.
- ◆ Plus souvent qu'autrement, il nous faut encore encaisser les critiques. Il serait illusoire de penser que l'industrie forestière peut rapidement mettre derrière elle tous les défis environnementaux associés à ses activités. C'est un travail de longue haleine. Il serait aussi illusoire d'espérer changer l'opinion de tous nos détracteurs, de ceux qui ne reconnaîtront jamais l'amélioration même si elle crève les yeux. Ceux qui se préoccupent de la protection de l'environnement, que ce soit le politicien, le fonctionnaire, le journaliste, le groupe vert ou le grand public, nous répètent sans détour qu'ils nous gardent à l'oeil. La confiance est mince et elle restera mince encore longtemps. L'industrie est prête à composer avec cette réalité.
- ◆ Certains diront qu'il était minuit moins cinq mais l'industrie forestière n'en demeure pas moins fière de s'être prise en mains en matière d'environnement. En fait, heureusement que nous l'avons fait parce que la réglementation actuelle n'est pas la vision dont nous avons besoin pour être compétitifs sur les marchés internationaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'industrie s'intéresse de près aux nouvelles normes internationales ISO 14000 en matière de gestion environnementale. C'est aussi pour cette raison que l'industrie a participé au développement de nouvelles normes nationales en matière d'aménagement forestier durable. Ces normes volontaires ont été produites par l'Association canadienne de normalisation, la CSA.
- ◆ En rétrospective par contre, l'industrie n'aurait pas pu être sa propre *police verte* au départ. Avant de sauter à l'autodiscipline, il a fallu accepter la réglementation parce que la population ne nous aurait pas cru si nous avions proposé de régler le problème nous-mêmes. L'industrie a donc concentré ses efforts auprès du gouvernement pour tenter de rendre la réglementation la plus efficiente possible. Nous n'avons pas totalement réussi mais nous avons fait un certain bout de chemin. Une réglementation adoptée en période de crise est rarement une bonne réglementation.
- ◆ Une autre leçon que l'industrie retient, c'est qu'une mauvaise image dans l'opinion publique, que ce soit environnementale ou autre, a un effet direct sur l'ardeur que met le gouvernement à appuyer un secteur. Prenez par exemple le cas des phytocides que

les forestiers utilisent pour favoriser la croissance des plants lors du reboisement. L'industrie a eu beau expliquer que les produits utilisés sont homologués et que les méthodes d'épandage répondent aux exigences réglementaires; que c'est un traitement sylvicole utilisé seulement dans certains cas particuliers; que le secteur forestier n'utilise que 3% des herbicides épandus chaque année au Québec; et que l'interdiction des phytocides en forêt viendrait sérieusement compromettre les résultats du reboisement dans certaines régions: aucun de ces arguments n'a permis d'influencer la position gouvernementale. La Stratégie de protection des forêts adoptée en 1995 prévoit l'élimination de l'utilisation des phytocides d'ici l'an 2000 dans toutes les forêts publiques du Québec.

- ◆ L'industrie papetière est aussi convaincue que c'est sa faiblesse dans l'opinion publique qui lui a valu d'être le seul secteur à se voir, pour le moment du moins, assujéti aux attestations d'assainissement. Le gouvernement reconnaît aujourd'hui que cette approche est loin d'être logique puisque l'assainissement d'un milieu doit nécessairement être le fruit d'une collaboration entre toutes les entreprises qui agissent sur le milieu en question. Les papetières étaient vulnérables et c'est ce qui leur vaut aujourd'hui de servir de bouc émissaire. Tant qu'à être le cobaye cependant, l'industrie travaille actuellement très fort avec le gouvernement pour essayer de faire des attestations d'assainissement un outil efficace pour tous les secteurs industriels. De façon générale, les principes que nous défendons sont les suivants:
  - ▶ Il faut que les objectifs environnementaux soient basés sur des connaissances scientifiques reconnues.
  - ▶ Il faut aussi que les objectifs environnementaux soient conformes aux principes du développement durable, c'est-à-dire qu'ils tiennent également compte des facteurs économiques et sociaux.
  - ▶ Il faut assurer l'équité entre les secteurs industriels, tout en maintenant les opportunités d'entraide.

Ce que l'industrie forestière vise aujourd'hui, c'est que tous les Québécois (pas seulement ceux qui y gagnent leur vie) puissent parler de leur industrie forestière, en apprécier la performance, les retombées et les produits, bref en être fiers. Nous croyons que les Québécois sont nos meilleurs ambassadeurs. Par Internet ou autrement, nos concurrents et nos clients à travers le monde suivent à l'heure près notre comportement économique ou environnemental. L'industrie forestière du Québec est condamnée à l'excellence et elle a fait le pari que c'est un sort enviable. Chose certaine, ce n'est ni le ministère des Ressources naturelles ni le ministère de l'Environnement et de la Faune qui vont nous dire comment y arriver. Le gouvernement a la responsabilité de créer le contexte favorable à notre compétitivité mais il appartient à l'industrie forestière de développer et de maintenir sa performance et son image.

C'est sur ce vent d'optimisme et d'engagement que je mets fin à ma présentation. J'espère que, connaissant notre cheminement, vous pourrez éviter certaines de nos erreurs. Merci de votre attention.